

**ARRETE DU MAIRE**  
**ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**  
**ANNEE 2026**

Le Maire de la commune de FIGARI

- Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
Vu la délibération n° 2022023 en date du 16/04/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du ..... 21/04/2022 .....  
Vu l'arrêté n° 2022061 en date du 28/04/2024 établissant des Lignes Directrices de Gestion (LDG) après avis du comité social territorial en date du ..... 21/04/2022 .....

**ARRETE**

**ARTICLE 1** -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Attaché principal**

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	BAUDIER JACQUES	Attaché territorial	01/02/2026

**Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	SANTUCCI ISABELLE	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/02/2026

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** -Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à ..... FIGARI .....

le 04/04/2026  
Le Maire,

Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PUBLIÉ LE : .....